



Paris, le 20 avril 2021

Lettre ouverte à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Président du SIAAP

Monsieur le Président,

Vous avez brutalement et unilatéralement décidé de supprimer à partir du 16 avril la libre diffusion par messagerie des communiqués syndicaux au SIAAP. Le jour même, dans un communiqué adressé aux agents, votre Directeur Général a présenté un argumentaire fallacieux, justifiant notamment votre décision par une « *utilisation abusive et irraisonnée de la messagerie par deux organisations syndicales* ».

Alors que depuis la mise en place de la messagerie interne que les organisations syndicales utilisent pour communiquer avec les agents et qu'à notre connaissance, aucun ne s'en est plaint, vous obligez désormais les agents et les syndicats à utiliser un dispositif totalitaire qui tient du parcours du combattant et rend punissable jusqu'à trois mois de suspension de la liberté d'expression syndicale. Vous avez déjà utilisé injustement cette mesure contre une organisation syndicale en 2020.

De plus, pour accéder aux informations syndicales, les agents devront s'abonner (acte volontaire) à des listes de diffusion dont les noms des membres et l'audience des syndicats sont accessibles à votre administration. Nous ne remettons nullement en cause le fait que les agents sont libres de recevoir ou pas les informations des organisations syndicales. Nous nous sommes déjà engagés envers vous de ne plus envoyer de message aux agents qui nous en feraient la demande.

Pourquoi avez-vous besoin de contrôler les communications qu'acceptent de recevoir tel ou tel agent ?

Pour nous, vous voulez instaurer encore davantage l'auto-censure, la censure et l'intimidation du personnel.

L'information syndicale par messagerie représente pour les agents un lien et une information essentiels pour ne pas dire uniques, surtout en ces temps de pandémie où de nombreux agents sont en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence. Votre mesure pénalise la majeure partie des agents et les isole de leurs droits et de leurs représentants.

Au SIAAP les risques psychosociaux explosent et les accidents de toutes sortes se multiplient, votre décision empêchera les organisations syndicales de tenir leurs rôles dans un établissement public administratif qui subit de profonds changements depuis plus d'une dizaine d'année.

Votre mesure s'en prend frontalement à la liberté syndicale, laquelle est pourtant un droit fondamental à valeur constitutionnelle. La libre diffusion syndicale par messagerie est un acquis historique. Pour les organisations syndicales unies contre cette mesure totalitaire, ce n'est pas négociable.

Vous devez immédiatement annuler cette mesure indigne de nos valeurs républicaines !

Dans l'attente, recevez Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

L'intersyndicale CGT – FO – UNSA

Contacts : intersyndicale.siaap@gmail.com – cgt@siaap.fr – fo@siaap.fr – unsa-siaap@siaap.fr